

LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA RSE

Comprendre les piliers du développement durable et de leur traduction en entreprise par la RSE

Juin 2023



Prérequis

- Maîtriser les grands principes de fonctionnement de l'économie

Profil animateur

- Consultant expert en développement durable

Objectifs opérationnels et compétences à acquérir

- Comprendre les principes du développement durable pour définir la position de sa structure au sein du réseau des parties prenantes
- Savoir analyser le contenu des 3 piliers du développement durable pour évaluer le degré de maturité de sa structure sur le plan de la RSE
- Etre en mesure d'adapter le développement durable à sa structure pour en définir la stratégie RSE

Méthodes et moyens pédagogiques

- Support Powerpoint, illustrations sous forme de vidéos, pédagogie inversée, discussions thématiques, mises en situation professionnelle, étude de cas pratiques

Modalité d'évaluation des acquisitions

- Exercices et tests QCM tout au long de la session

Indicateurs de résultats de la formation

- Nouvelle formation : pas d'indicateurs chiffrés de précédentes sessions

Programme de la formation

1 - Historique du développement durable

- Création de la géonomie
- UICN : premier rapport sur l'état de l'environnement
- Livre "Printemps silencieux" de Rachel Carson
- Programme MAB de l'UNESCO
- Rapport Meadows "Halte à la croissance ?" du Club de Rome
- Premier sommet de la Terre à Stockholm
- Livre "Le principe responsabilité" de Hans Jonas

Pôle Développement Durable

Référence : DD01

Durée : 2 jours - 14 heures

Sessions : 12 et 13 juin 2023
3 et 4 juillet 2023
25 et 26 septembre 2023

Budget en inter

(par participant) :

- En présentiel : 1 300 € HT
- A distance : 1 150 € HT

Disponible en intra :

- En présentiel ou à distance
- Programme adapté à vos collaborateurs
- Budget sur demande

Bénéficiaires en situation de handicap : merci de nous consulter pour nous permettre d'évaluer avec vous la possibilité d'adaptation de notre formation à vos besoins

Découvrez la deuxième formation du Pôle Développement Durable :

LA MISE EN PLACE DES INDICATEURS RSE

- Référence : DD02
- Durée : 1 jour - 7 h

Inscrivez-vous !

LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA RSE

Comprendre les piliers du développement durable et de leur traduction en entreprise par la RSE

Juin 2023



Programme de la formation (suite)

2 - Les grands principes du développement durable

- La définition du rapport Brundtland
- Les trois piliers du développement durable
- La notion de parties prenantes
- Le principe de précaution
- Le principe pollueur-payeur (PPP)

3 - La dimension économique

- L'ISR
- Les achats responsables
- La gestion des risques
- Le montant des aides publiques
- L'impact local des investissements

4 - La dimension environnementale

- La préservation de l'eau
- Le respect de la biodiversité
- La préservation des matières premières
- L'écoconception
- L'économie circulaire
- La transition énergétique
- La lutte contre le changement climatique
- La gestion des déchets
- La norme ISO 14001

5 - La dimension sociétale

- La santé et la sécurité au travail : la norme ISO 45001
- La diversité et l'équité en entreprise
- La sous-traitance
- Les partenariats avec les ONG, les associations et les pouvoirs publics

6 - La mise en place de la RSE

- La norme ISO 26000
- La GRI (Global Reporting Initiative)
- Exemples de construction d'indicateurs RSE

Pôle Développement Durable

Référence : DD01

Durée : 2 jours - 14 heures

Sessions : 12 et 13 juin 2023
3 et 4 juillet 2023
25 et 26 septembre 2023

Budget en inter

(par participant) :

- En présentiel : 1 300 € HT
- A distance : 1 150 € HT

Disponible en intra :

- En présentiel ou à distance
- Programme adapté à vos collaborateurs
- Budget sur demande

Bénéficiaires en situation de handicap : merci de nous consulter pour nous permettre d'évaluer avec vous la possibilité d'adaptation de notre formation à vos besoins

Découvrez la deuxième formation du Pôle Développement Durable :

LA MISE EN PLACE DES INDICATEURS RSE

- Référence : DD02
- Durée : 1 jour - 7 h

Inscrivez-vous !